



# COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ?  
DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF « ACTION CŒUR  
DE VILLE » D'ACTION LOGEMENT POUR VOTRE  
POLITIQUE DE L'HABITAT EN CŒUR DE VILLE !



## PENSEZ AVEC AMBITION ET AUDACE L'ADAPTATION DU BÂTI ANCIEN AUX CONDITIONS DE VIE DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Le programme national « Action Cœur de Ville » lancé par l'État en 2018 a vocation à **inscrire les communes dans des projets ambitieux de revitalisation de leur centre-ville** et ce sur 5 axes principaux : **équipements et services publics, développement économique et commerces, aménagement et logement.**

Convaincu que l'attractivité résidentielle constitue une des leviers essentiels de la centralité, Action Logement Services a développé spécifiquement un **produit de financement nouveau** dédié aux propriétaires bailleurs publics et privés.



### QUELS LOGEMENTS SONT CONCERNÉS ?

Dans le cadre d'une nouvelle offre de logement :

- **accession sociale à la propriété** (VEFA, location accession, BRS),
- dans le **parc privé** (immeubles entiers en acquisition, réhabilitation ou changement d'usage) social, intermédiaire et libre,
- dans le **parc social et intermédiaire** (immeubles entiers en acquisition-amélioration, transformation d'usage, démolition-reconstruction, restructuration lourde).

La diversité des produits accompagnés permet de s'adapter à tous les marchés locaux de l'habitat et aux spécificités et enjeux de chaque territoire en suscitant un effet d'entraînement sur la promotion privée.



### POUR QUEL MONTANT ?

Ce financement peut aller jusqu'à **1 000 €/m<sup>2</sup>** (1 500 € à titre dérogatoire) composé d'un mix **prêt et subvention**. La part de subvention allouée à chaque opération est déterminée par l'ambition qualitative (performance énergétique notamment) et/ou l'équilibre d'exploitation de chacune d'entre elles.

Pour plus d'informations  
[actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr](mailto:actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr)



### QUELS AVANTAGES POUR LES VILLES ?

**Un outil puissant de mobilisation des opérateurs autour de leur projet de territoire permettant de :**

- **Accompagner la maîtrise foncière** préalable à la production de logements par un prêt court terme finançant le coût d'acquisition à 100 %.
- **Financer des opérations** habitat ambitieuses qui s'inscrivent dans le projet communal de revitalisation et le soutiennent.
- **Disposer d'une visibilité pluriannuelle** de l'intervention d'Action Logement par la contractualisation d'une convention immobilière identifiant des fonciers potentiellement mutables dans le centre-ville.
- **Adapter la ville ancienne à de nouveaux usages**, grâce à la subvention, un levier en matière de qualité architecturale de la production et d'amélioration de son insertion urbaine : terrasses, luminosité, configuration des pièces, stationnement (en lien avec les nouvelles mobilités, mutualisation à l'îlot, parking enterrés).

*A titre d'exemple, pour un logement de 60 m<sup>2</sup> construit en zone détendue à un prix de revient de 147 000 €, le financement moyen alloué par Action Logement est de 51 000 € dont 21 500 € de subvention.*

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

ActionLogement